



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

**LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR  
POUR UN CHANGEMENT DE STATUT D'ETUDIANT A SALARIE**

*Rappel : la demande de renouvellement doit être déposée dans le courant des deux derniers mois de validité du précédent titre de séjour.*

*Aucun dossier incomplet ne sera accepté.*

**FURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS**

*De façon à faciliter le traitement du dossier, merci de ne pas utiliser d'agrafes*

Dépôt : 97 rue Molière - Lyon 3ème - du lundi au vendredi de 9h à 13h – Guichets « étudiants »

**Titre de séjour en cours de validité**

**Passeport en cours de validité** (photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées)

**Justificatifs d'état civil (originaux + traductions)**

- Si célibataire, votre acte de naissance et les actes de naissance de tous vos enfants
- Si marié, soit actes de naissance des enfants et acte de mariage, soit livret de famille
- Si divorcé, soit acte de naissance et livret de famille, soit actes de naissance des enfants et jugement de divorce

**Justificatifs de domicile**

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (contrat de bail, facture d'électricité, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, facture Fournisseur accès Internet, contrat d'assurance-habitation...)
- Si hébergé par un particulier, attestation manuscrite de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de trois mois + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

*N.B : Les quittances de loyer établies par des particuliers, les factures de téléphones portables, les factures sous forme d'échéancier ne sont pas acceptées.*

**3 photographies d'identité** (conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) identiques, bien contrastées, de moins de 6 mois, format 35x45, sur fond clair (bleu clair, gris clair), tête nue et de face, non découpées

**Promesse d'embauche précise ou contrat de travail**

**Curriculum vitae**

**Diplômes obtenus en France et à l'étranger**

*Attention : durant l'instruction de la demande de titre de séjour, des documents complémentaires pourront être demandés.*